



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-SAINT-DENIS
DE BASKETBALL**

2 rue Frémin, 93140 BONDY
Tél. : 01 48 49 81 84 Télécopie : 01 48 47 80 11
Email : cd93.basketball@wanadoo.fr
Site : www.basket93.fr

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER **TOURNOIS QUALIFICATIFS JEUNES REGION PROMOTION** **U13 U15 U17 et U20 MASCULINS / U13 U15 U18 FÉMININES**

ARTICLE 1. DOSSIER DE CANDIDATURE

Tous les Groupements sportifs en règle administrativement et financièrement avec le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basket Ball peuvent déposer un dossier de candidature pour les Tournois Qualificatifs Jeunes Région promotion. Un chèque de caution de quatre-vingt (80€) euros doit être joint à chaque dossier de candidature. Les Groupements sportifs qui se désisteront une semaine avant le début de la compétition verront leur chèque de caution encaissé pour frais d'organisation. Il en sera de même en cas de non-participation de leurs équipes et/ou de non présence de leurs entraîneurs au moment de la compétition. Dans le dossier de candidature sera mentionné :

- La liste des 12 joueurs qui participeront aux tournois
- Le ou les noms des entraîneurs et leurs niveaux
- Le nom des joueurs, dirigeants ou encadrant qui seront désignés pour faire la table de marque

ARTICLE 2. SYSTÈME DES TOURNOIS / CLASSEMENT

2.1. Tournois U13 U15 U17 U20 masculins : 1 équipe par catégorie à qualifier pour la Région

Douze équipes seront retenues pour chaque catégorie U13 U15 U17 et U20 masculines réparties en quatre poules de trois équipes en trois matches Aller.

1ère journée : quatre poules de trois équipes.

À l'issue de la 1ère journée, les équipes seront classées, sous réserve des règles de qualification et de participation contrôlées par la Commission Sportive Départementale :

- L'équipe terminant à la 1ère place de sa poule sera qualifiée pour la suite de la compétition (soit 4 équipes)
- Les autres équipes de chaque poule sont éliminées mais retenues pour participer aux Brassages 1ère Division Départementale (soit 8 équipes).

2ème journée : 1 poule de 4 équipes

Principe formule championnat : toutes les équipes se rencontrent en match aller seulement.

A l'issue de la compétition, un classement est établi.

L'équipe classée 1ère est qualifiée en Promotionnelle Régionale.

Les autres équipes sont retenues pour participer aux Brassages 1ère Division Départementale (soit 3 équipes).



2.2. Tournois U13 U15 U18 féminins : une équipe par catégorie à qualifier pour la région

Huit équipes seront retenues pour chaque catégorie U13 U15 U18 féminines réparties en 2 poules de 4 équipes en matches Aller seulement (soit 6 matches).

1ère journée : deux poules de quatre équipes

À l'issue de la 1ère journée, les équipes seront classées, sous réserve des règles de qualification et de participation contrôlées par la Commission Sportive Départementale :

- L'équipe terminant à la première place de sa poule sera qualifiée pour la finale (2 équipes)

Les perdantes sont retenues pour participer aux Brassages 1ère Division Départementale (soit 6 équipes).

2ème journée : une Finale de deux équipes

Principe de la Finale :

- Vainqueur des poules 1A vs 1B

L'équipe vainqueur de la finale est qualifiée en Promotionnelle Régionale.

~~L'équipe finaliste perdante est retenue pour le Championnat 1ère Division Départementale (soit 1 équipe).~~

ARTICLE 3. RÈGLES DE PARTICIPATION JOUEURS ET JOUEUSES

3.1. Tous joueurs ou joueuses qualifiés avec des licences AS, C, C1, C2 ou T « non brûlés » peuvent participer à ces Tournois.

Les joueurs ou joueuses ne peuvent participer que dans une seule catégorie lors de ce Tournoi sous peine de sanction : match perdu par pénalité administrative

3.2. Les cinq joueurs(es) inscrits sur la liste des Groupements sportifs qualifiés en Championnat de France catégories Jeunes sont considérés comme joueurs « brûlés » dans la catégorie de l'équipe inscrite en Championnat de France ou Elite région (**Art 434.7 RG FFBB**).

Ces joueurs et joueuses (même surclassés) ne peuvent pas participer aux Tournois sous peine de la sanction : match perdu par pénalité administrative.

3.3 La rencontre devra se dérouler avec 10 joueurs maxi et 4 minimums par rencontre

ARTICLE 4. QUALIFICATION JOUEURS / JOUEUSES ENTRAÎNEURS ET OFFICIELS

Les joueurs(es) devront être qualifiés au plus tard la veille de chaque début de Tournoi Qualificatif. La saisie informatique d'un licencié par un Groupement sportif n'étant pas une qualification, toutes les demandes de licence (dossier complet) pour les joueurs(es) devront être déposées au Comité Départemental avec celui-ci (renouvellement, création, mutation, prêt, licence AS).

Les entraîneurs MAJEURS et/ou leurs remplaçants inscrits sur le dossier de candidature devront être qualifiés pour le début des Tournois et présents lors de ceux-ci. Dans le cas contraire, se reporter à l'Art. 6 du présent règlement.

Les arbitres officiels de chaque Club participant devront être qualifiés et mis à disposition de la Commission des Officiels (CDO) pour la compétition.

Les OTM clubs devront être également qualifiés.

ARTICLE 5. QUALIFICATION LICENCES

(Article 39.2 des Règlements Sportifs Généraux du Comité Départemental de Seine-Saint-Denis)

Pour participer à ces Tournois, les joueurs(es) doivent être impérativement qualifiés et avoir un type de licence et de couleur autorisée pour la compétition.

Joueurs/ joueuses autorisés	Domicile Extérieur	10 maximum 10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	C1	5 (non cumulative)*
	C2	5 (non cumulative)*
	T	5 (non cumulative)*
	Licence AS	Sans limite
	Licence C	Sans limite
Couleurs de licences autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Blanc	Sans limite
	Blanc	Sans limite
	Blanc, vert, jaune, orange	Sans limite
U 11(s) à U17 masc / fém		
U 18 / U19 U20 masc / fém		

***NOTA : les licences C1, C2 et T ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.**

ARTICLE 6. STATUT DE L'ENTRAÎNEUR « MAJEUR »

L'entraîneur MAJEUR inscrit dans le dossier de candidature devra être titulaire du CQP/P1 ou l'EJ ou être en formation CQP/P1 dans la saison en cours et qualifié à la date du Tournoi idem pour son remplaçant.

Si cette obligation de diplôme n'est pas respectée, la candidature du Club ne sera pas validée et l'équipe ne pourra pas participer au Tournoi Qualificatif Jeunes région.

Présence obligatoire de l'entraîneur et/ou de son (sa) remplaçant(e) lors du déroulement de la compétition pour encadrer son collectif.

Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe sera classée à la dernière place de la 1ère journée du Tournoi Qualificatif Jeunes région et de ce fait ne pourra pas participer à la suite de la compétition.

L'entraîneur ne peut pas avoir d'autres fonctions au cours du Tournoi.

M. X ne peut pas être entraîneur pour une équipe et arbitre pour une autre.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DES OFFICIELS

7.1 Arbitre

Les arbitres seront désignés par la CDO et ils seront à la charge du Comité.

Chaque arbitre devra avoir une clé USB pour sauvegarder les différentes rencontres et les transmettre au Comité.

Les arbitres officiels ne peuvent avoir d'autres fonctions au cours des Tournois.

M. X ne peut pas être arbitre pour une équipe et entraîneur pour une autre.

7.2 Officiel table de marque

Pas d'obligation des Officiels de table de marque. Chaque équipe participant au tournoi devra désigner un OTM qualifié.

ARTICLE 8. MISE À DISPOSITION DE SALLE

Le Groupement sportif qui s'engage à participer aux Tournois Qualificatifs Jeunes Région a obligation de proposer une salle homologuée.

Celle-ci pourra être retenue par la Commission Sportive Départementale pour le bon déroulement de la compétition.

ARTICLE 9. Règlement du Tournoi

9.1 Durée des rencontres féminines et masculines

- 2 périodes de dix minutes
- 10 minutes d'échauffement
- Temps entre les périodes : deux minutes
- 2 « temps morts » d'une minute par période
- 3 fautes personnelles (joueur)
- 4 fautes d'équipes par période

9.2 Classement

- En cas d'égalité à la fin de la seconde période, il y aura une prolongation de 5min. Si à l'issue de la prolongation le score est toujours exæquo, une série de 5 « lancers francs » devra être réalisée. L'équipe qui aura marqué le plus de « lancers francs » sera déclarée vainqueur. En cas d'une seconde égalité, le principe de la mort subite (un lancer franc par équipe) sera appliqué.
- Pas de temps mort pendant les « lancers francs ».

9.3 Système de points

- Match gagné 2 points
- Match perdu 1 point
- Match forfait 0 point
- En cas d'égalité entre 2 ou 3 équipes, on fera la différence entre les points marqués et les points encaissés.

ARTICLE 10. Déroulement et organisation du TQR Masculins et Féminines

- 9h00 à 9h15 : Accueil des différentes équipes, vérification des qualifications des joueurs et entraîneurs via extraction FBI de la veille et désignation des OTM par équipe.
- 9h10 – 9h30 : Échauffement première rencontre et mise en place OTM et E-marque
- Les feuilles de marques (E-marque) devront être envoyées au Comité Départemental au plus tard avant 21h si impossibilité de l'envoyer après la rencontre.

Pour tous points non spécifiés par les Règlements Particuliers, se référer aux Règlements Sportifs Généraux du **Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball.**